



11/01/2023

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

Télécopie : 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission **REF 20231101ACTE01**, Secrétaire : Emmanuelle BLEUSE

Arrêté de circulation

**Interdiction de stationner, restriction de la circulation, au droit des travaux de
branchement aérien ENEDIS, au 396, rue du Bac, besoin du stationnement pour
nacelle en face du 385 au 405 rue du Bac**

le 17 janvier 2023 59193 ERQUINGHEM-LYS

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1,

Vu le Code Pénal,

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Considérant la demande formulée par la société FLAMELEC TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, qui doit réaliser des travaux de branchement aérien ENEDIS au 396, rue du Bac ;

ARRETE

Article 1°) le 17 janvier 2023, le stationnement sera interdit, la circulation restreinte au droit des travaux de branchement aérien ENEDIS (avec besoin du stationnement pour une nacelle en face du 385 au 405 rue du Bac), **396, rue du Bac 59193 ERQUINGHEM-LYS.**

Article 2°) La pose et la maintenance de la signalétique, seront à la charge de la société **FLAMELEC.**

Article 3°) les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°) L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 11 janvier 2023.

Article 5°) M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise par voie dématérialisée :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

La Société SLEMBROUCK,

La Société FLAMELEC,

La police municipale,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 11 janvier 2023

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA

Conseiller Municipal délégué à la sécurité,

Aux travaux sur le Domaine Public

